

**RAPPORT N° 02/4-50**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AMENAGEMENT D'UN JARDIN PAYSAGER AUX CAMELIAS**  
**(ROND POINT DES MANGUIERS)**

**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**I - DEFINITION DES BESOINS**

Dans le cadre de la programmation du PROJET DE VILLE, la Commune de Saint Denis doit procéder aux travaux d'aménagement d'un jardin paysager aux Camélias, sur un site actuellement délaissé et localisé entre deux groupes d'habitations.

Le terrain se divise en deux parcelles, l'une située à l'ouest de la rue des Bois Noirs au milieu des lotissements, l'autre située à l'est et longeant la ravine.

Le projet repose sur un aménagement dont l'objectif principal est l'amélioration du cadre de vie en créant un espace extérieur de convivialité répondant aux besoins des riverains.

Le programme prévoit la réalisation dans un ensemble cohérent :

- d'un espace de repos avec bancs,
- d'une liaison piétonne,
- d'aires sablées multifonctions (jeux de boules, parking, terrain de jeu),
- d'espaces verts.

De plus, pour des raisons d'ordre financier, les travaux seront découpés en 3 tranches afin de répondre aux prévisions budgétaires définies lors de la programmation.

Par ailleurs, l'opération faisant l'objet de cofinancement (Etat et Département à hauteur de 80 %), le recours au marché fractionné permettra de répondre au délai nécessaire pour la notification des arrêtés de subvention autorisant le démarrage des prestations.

- ✓ La tranche ferme concernera la mise en œuvre des aménagements directement attenants au lotissement (terrassements, espaces verts, arrosage) ;
- ✓ La tranche conditionnelle n° 1 concernera essentiellement l'installation du mobilier (bancs) et le traitement des sols sur cette même parcelle ;
- ✓ La tranche conditionnelle n° 2 concernera les aménagements de la parcelle située le long de la ravine Laverdure (terrassements, espaces verts, arrosage).

## RAPPORT N° 02/4-50

### II - MODE DE PASSATION

Les travaux sont estimés à **183 000 € TTC.**

Il s'agit de lancer un Appel d'Offres ouvert et fractionné en application des Articles 33, 58 à 60 et 72-II du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché comportant 1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles définies comme suit :

- ✓ Tranche ferme : 76 225,00 €
- ✓ Tranche conditionnelle n° 1 : 76 225,00 €
- ✓ Tranche conditionnelle n° 2 : 30 550,00 €

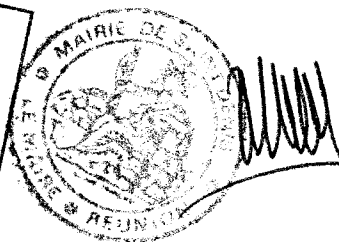
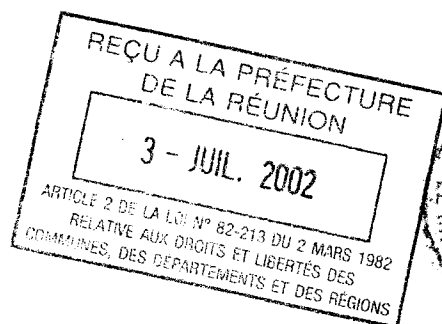
### III - DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande en conséquence :

- 1) d'approuver le projet ;
- 2) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :
  - procédure d'Appels d'Offres ouvert fractionné (Articles 33, 58 à 60 et 72-II du Code des Marchés Publics),
  - les crédits définis sont inscrits au BP 2002 sous les Compte 2318 / Chapitre 23 ;
  - Estimation prévisionnelle : 183 000 Euros TTC.
- 1) d'autoriser la passation d'un (des) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, de traiter par marché(s) négocié(s) – Article 35-1.1 du Code des Marchés Publics ;
- 2) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent  
Dominique FOURNEL  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**



**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 02/4-50  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 22 juin 2002**

**OBJET**

**AMENAGEMENT D'UN JARDIN PAYSAGER AUX CAMELIAS  
(ROND POINT DES MANGUIERS)**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous le Chapitre 23, Compte 2318 / Fonction 824 / Opération 048026 ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-50 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim DINDAR, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'aménagement d'un jardin paysager aux Camélias.

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

**DELIBERATION N° 02/4-50**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager les consultations et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL. 2002

Pour le Maire absent  
**Dominique FOURNEL**  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

